



AROPA 57

Siège Social : LORCA Route de Metz 57580 REMILLY

Compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire de l'AROPA 57 du 27 mars 2018

L'Assemblée Générale ordinaire de l'Association de Retraités d'Organismes Professionnels Agricoles de la Moselle (AROPA 57) s'est tenue le mardi 27 mars 2018 à l'Espace Sports et Loisirs à REMILLY.

En son nom et au nom des membres du Conseil d'Administration, Daniel PONTISSO, Président de l'AROPA 57 accueille et souhaite la bienvenue à tous les adhérents et les remercie pour leur participation à cette rencontre annuelle.

Présentation de la tribune

- Daniel PONTISSO, Président de l'AROPA 57,
- Daniel COFFINET, Président de la FRAGE,
- Jean-Louis BANNIER, Vice-Président de l'AROPA 57,
- Jean-Paul BARBIER, Secrétaire de l'AROPA 57,
- Roger JACOB, Trésorier de l'AROPA 57,
- Arnaud COLLARDE, Collaborateur CERFRANCE.

Le Président salue et remercie tout particulièrement les invités qui honorent de leur présence l'Assemblée Générale :

- M. Daniel COFFINET, Président de la FRAGE, Vice-Président de l'AROPA 51-08, délégué de région et expert de la FNAROPA.
- M. Jacques DEBROYE, représentant M. PIETREMENT, Président de l'AROPA 51-08. Jacques DEBROYE est également membre de la Commission retraite de la FNAROPA.
- M. Raymond CLEMENT, Président de l'AROPA Alsace, administrateur et délégué de région de la FNAROPA.
- M. Guy PEIFFER, Président de l'AROPA 54-88 et Secrétaire-adjoint de la FNAROPA.
- M. Michel THOMAS, Vice-Président de l'AROPA 55.
- Mmes PETITDANT et MARQUES de Mutualia Territoires Solidaires, nos partenaires Mutuelle Santé.
- M. Luc GASCARD, représentant M. François SCHMITT, Président de Groupama Grand Est.
- M. Christophe LEZZERI, responsable développement départemental Moselle de Groupama Grand Est.
- MM. EVRARD et JILQUIN, représentants de l'Amicale des Salines de Dieuze.
- M. Arnaud COLLARDE, conférencier CERFRANCE.

Il tient également à présenter les excuses des invités déjà pris par d'autres obligations :

- M. Gilles CHANDUMONT, Directeur Général de la MSA Lorraine représenté par Jean-Paul BARBIER, Vice-Président de la MSA Lorraine et du Régime Local Agricole.
- M. Claude DESALME, Président de la Section des Anciens Exploitants de la Moselle.
- Mmes Renée TALAMONA et Claire BUSSAC, Directrice Générale et Directrice du mutualisme, de la communication et des ressources humaines du Crédit Agricole de Lorraine.
- MM. Christian SONDAG et Alexandre RAGUET respectivement Président et Directeur Général de la Coopérative LORCA.
- M. Jean-Marie STABLO, Maire de REMILLY.

Avant de donner lecture de l'ordre du jour de cette Assemblée Générale ordinaire, le Président exprime également ses vœux de meilleure santé aux membres de l'Association retenus par la maladie et déplore le décès de 11 d'entre eux survenus depuis la dernière Assemblée Générale.

Luc MATHIOTTE, François ESTREICH, René ISELER, Marcel TURCK, Bernrd ILLY, Huguette FERVEUR, Alphonse GROUTSCH, Serge HINSCHBERGER, Charles ROBERT, Jean NATELHOFF et Armand LAQUIT.

En leur mémoire, le Président invite l'Assemblée à observer quelques instants de recueillement.

Puis il donne connaissance de l'ordre du jour de cette Assemblée Générale ordinaire constitué comme suit :

- 1 - Approbation des comptes rendus des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 6 avril 2017
- 2 - Rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'année 2017 et rapport moral du Président
- 3 - Rapport financier de l'année 2017
- 4 - Rapport des vérificateurs aux comptes
- 5 - Approbation des comptes et quitus au Conseil d'Administration
- 6 - Renouvellement du Conseil d'Administration : tiers sortant
- 7 - Rapport de la commission environnement du retraité
- 8 - Présentation des dossiers FNAROPA
- 9 - Intervention de M. Arnaud COLLARDE de CERFRANCE
- 10 - Parole aux participants

Ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire

A l'issue de ce préambule et conformément à la convocation qui a été adressée à l'ensemble des adhérents le 28 février 2018, le Président déclare ouverte la 28ème Assemblée Générale ordinaire de l'Association.

Il rappelle qu'en application des dispositions de l'article 13 des statuts et pour pouvoir délibérer valablement, l'Assemblée doit réunir au moins 15% de ses membres actifs, présents ou représentés, soit un total de 145.

Le Président précise que la liste d'émargement fait ressortir que sur 965 membres inscrits, 286 sont effectivement présents ou représentés.

Il constate donc que le quorum est atteint et que dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il propose Jean-Paul BARBIER comme secrétaire de séance, Agnès GRANDGIRARD et Martine WEIK en qualité de scrutatrices.

L'Assemblée Générale valide la proposition du Président.

1) Approbation des comptes rendus des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 6 avril 2017

Les comptes rendus des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire qui se sont tenues le 6 avril 2017 ont été mis à la disposition des adhérents sur le site Internet de l'Association. Par ailleurs, des exemplaires ont été disposés sur les tables d'émargement à l'entrée de la présente Assemblée.

Le Président sollicite l'Assemblée en vue de leur approbation.

L'Assemblée qui accepte de s'exprimer à main levée approuve à l'unanimité le contenu de ces comptes rendus.

2) Rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'année 2017 et rapport moral du Président.

2.1. Activités des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises au cours de l'année 2017 soit les 23 janvier, 13 mars, 24 avril, 16 octobre et 7 décembre pour assurer la gestion courante de l'Association.

Au cours de sa séance du 24 avril, le Conseil d'Administration a procédé au renouvellement des membres du Bureau et de son Président.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration était représenté dans les manifestations suivantes :

- Assemblée Générale de la MSA Lorraine à EPINAL,
- Assemblée Générale de la FNAROPA à PARIS,
- Assemblée Générale de la FRAGE à CHAUMONT,
- Assemblée Générale de l'AROPA 54/88 à NANCY,
- Assemblée Générale de l'AROPA 55 à BRAS SUR MEUSE,
- Assemblée Générale de l'AROPA 51-08 à REIMS,
- Assemblée Générale de l'AROPA 89-58 à AUXERRE,
- Assemblée Générale de la Section des Anciens Exploitants de la Moselle à BARONVILLE,
- Assemblée Générale des Salines de DIEUZE,
- Assemblée Générale de l'AROPA Alsace à SCHILTIGHEIM,
- Réunion régionale de la FNAROPA à LEMUD,
- Assemblée Générale de l'ASEPT Lorraine à VANDOEUVRE LES NANCY,
- Assemblée Générale de l'AMIRAM à BOULAY.

Le Président précise également l'intervention régulière de Dominique LANCERON et de Michèle LOUYOT, webmasters de l'Association, qui gèrent le site Internet en y intégrant photos, articles et comptes rendus divers.

Il invite les adhérents à le consulter sans retenue.

2.2. Activités de l'Association en 2017

Informations à destination des adhérents

Dans ce domaine, le Président ne manque pas de rappeler la diffusion trimestrielle de la revue "LE CHENE VERT" dont le contenu reste toujours apprécié.

Comme il l'avait déjà été annoncé lors de la précédente Assemblée, le Conseil d'Administration a privilégié les échanges sous forme de newsletters diffusées par voie Internet.

Un bulletin d'information a été adressé par voie postale à l'ensemble des adhérents en janvier 2018.

A l'occasion de cet envoi, les adhérents ont été informés de l'organisation d'une sortie d'une journée à HEIDELBERG courant avril.

Enfin, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à un nouveau tirage et à une nouvelle diffusion du fascicule de présentation de l'Association dans le courant de 2018.

Partenariat

En dehors des relations régulières entretenues avec nos partenaires habituels, un partenariat s'est concrétisé en 2017 avec TOHAPI, Organisme spécialisé dans le camping et la location de mobilhomes en France, en Espagne et en Italie.

A la demande du Président, Denis PIDOLLE, administrateur de l'Association qui a pris en charge ce dossier, fait une présentation succincte de TOHAPI et invite les adhérents à prendre connaissance des conditions de location et de réservation.

2.3. Rapport moral et d'orientation du Président

"Chers amis retraités,

Dans mon rapport moral de l'an dernier, je vous disais qu'avec l'élection présidentielle nous vivions une période bizarre où les repères s'effaçaient et l'individualisme étant de rigueur, faisant abstraction de toute solidarité. Les éléments des programmes des candidats nous parlaient de réformes importantes et nécessaires. Tout en vous précisant également que nous étions bien sûr concernés mais que les réformes devaient être justes et équitables.

Nous nous réjouissons que s'améliore le minimum vieillesse et que se mette en place la retraite universelle que nous appelons de nos vœux depuis 10 ans.

Mais nous sommes désolés que l'on ne nous accorde pas "comme à tous les autres" la juste

compensation de la hausse de la CSG, conséquence de la modification du mode de financement des cotisations maladie.

Nos demandes ne tendaient pas à obtenir un traitement de faveur mais simplement à être traités de façon équitable. Nous suggérions que la hausse de la CSG soit compensée par la suppression de la cotisation d'assurance maladie de 1% prélevée sur les retraites complémentaires des salariés du privé et la déductibilité fiscales des cotisations complémentaires santé, à l'instar des mesures prises en faveur des salariés.

Avec nos instances nationales, nous continuerons de la demander car elle est logique et équitable. Ce serait une erreur de penser que nous allons nous résigner au mauvais sort qui nous a été réservé. Nous ne cesserons pas de revenir à l'assaut pour obtenir ce qui nous semble juste.

Notre pouvoir d'achat a été une fois de plus amputé et, cela est souvent oublié, les retraités n'ont aucun moyen de revenir à meilleure fortune «l'amputation est définitive».

Dans ce contexte, l'appel à la solidarité sonne comme une provocation venant en contrepoint du climat malsain entretenu par certains et visant à présenter les retraités comme des nantis, qui plus est, égoïstes.

Ne cédon pas à une guerre des âges qui serait l'exact inverse de la société que nous voulons tous.

Nous sommes conscients des efforts et des sacrifices nécessaires pour le bien de notre pays.

Les retraités, comme les autres catégories, participeront pour réaliser cette ambition mais ils ne veulent pas être considérés comme de simples variables d'ajustement.

Pour nous aider, nous pouvons nous appuyer et compter sur notre Fédération Nationale, mais en contrepartie celle-ci doit pouvoir compter sur nous les Associations de base et c'est pour cette raison que nous devons encore développer l'AROPA 57.

Je vous informe que notre Association comptait 922 membres lors de notre précédente Assemblée Générale et qu'aujourd'hui, nous sommes 965 avec la répartition suivante :

- . Coopération : 344*
- . Crédit Agricole : 298*
- . MSA + CAAAM : 79*
- . Groupama : 34*
- . Chambre d'Agriculture : 39*
- . Autres OPA et divers : 171*

A cet égard, le travail effectué par Georges GRANDIDIER est toujours aussi remarquable, 43 adhésions de plus en un an soit une augmentation de 4,66%.

Je tiens à vous rappeler qu'en 2 000, notre Association ne comptait que 188 adhérents.

A sa demande, étant donné son état de santé et son âge, il souhaite se mettre en retrait et passer progressivement la main à Michel MATHIOTTE.

Nous pouvons lui adresser quelques applaudissements car il les mérite bien. Bravo Georges.

J'arrive au terme de ce rapport où je me suis efforcé de mettre l'accent sur des sujets importants à mes yeux. Ce que nous faisons tous collectivement est le fruit d'un engagement désintéressé où seule la préoccupation d'apporter un service, une réponse voire une écoute, nous motive.

Dans ce monde devenu complexe, tumultueux et parfois versatile, gardons présent à l'esprit ce qui est essentiel et continuons notre route.

Merci de votre écoute."

3) Rapport financier de l'année 2017

Roger JACOB, Trésorier de l'Association présente successivement :

- le bilan au 31 décembre 2017
- le compte de résultat de l'exercice 2017
- le budget prévisionnel de l'exercice 2018

Le compte de résultat fait apparaître un déficit de 2 716,54 €.

Ce résultat négatif résulte exclusivement du surcoût généré par l'organisation de notre dernière Assemblée Générale à KIRRWILLER.

Le Trésorier apporte un commentaire sur les postes principaux de dépenses et de recettes et met en évidence, une fois de plus, la bonne santé financière de l'Association.

En l'absence de demandes de précisions sur les éléments comptables communiqués, le Président remercie Roger JACOB pour le sérieux de son travail ainsi que pour la présentation claire et détaillée des documents produits.

4) Rapport des vérificateurs aux comptes

Dans son rapport, Michel MATHIOTTE, vérificateur aux comptes, informe l'Assemblée des contrôles effectués avec son collègue Denis PIDOLLE et atteste de la sincérité et de la régularité des comptes de l'exercice 2017 tels qu'ils viennent d'être présentés par le Trésorier.

Le Président remercie ses collègues pour le sérieux qu'ils ont apporté dans l'exécution de leur mission.

5) Approbation des comptes et quitus au Conseil d'Administration

Sur proposition du Président et conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts, l'Assemblée accepte de s'exprimer sur ce point par un vote à main levée.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée :

- *approuve les comptes annuels et le bilan financier de l'exercice 2017,*
- *donne quitus entier et sans réserves au Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2017.*

6) Renouvellement du Conseil d'Administration : tiers sortant

Conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts de l'Association, le Président rappelle qu'il convient de procéder annuellement au renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'Administration.

Sont renouvelables en 2018 :

- Georges GRANDIDIER, Claude HOUILLON, Michèle LOUYOT, Daniel PONTISSO et Jean WELLENREITER.

Avant de soumettre à l'Assemblée la résolution propre à ce point de l'ordre du jour, le Président précise que Jean WELLENREITER ne sollicite pas le renouvellement de son mandat et que par ailleurs, il a réceptionné par courrier une candidature émanant de Mme Christine QUETEL.

Le Président propose à l'Assemblée de renouveler, pour une période 3 ans, le mandat des 4 administrateurs sortants et de retenir la candidature de Christine QUETEL pour pourvoir au poste vacant au sein du Conseil d'Administration de l'AROPA 57.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la proposition du Président.

En conséquence, Georges GRANDIDIER, Claude HOUILLON, Michèle LOUYOT, Daniel PONTISSO et Christine QUETEL siègeront au sein du Conseil d'Administration de l'AROPA 57 en qualité d'administrateurs pour une période de 3 ans.

7) Rapport de la commission environnement du retraité

Jean-Louis BANNIER, membre de cette commission, développe les principaux sujets d'actualité susceptibles de concerner la plupart des adhérents de l'Association.

Son intéressante intervention porte sur les sujets suivants :

- Revalorisation des retraites et prélèvements sociaux

Une revalorisation de 0,80% des retraites de base est intervenue à effet du 1er octobre 2017.

Au 1er janvier 2018, le taux de la CSG est passé de 6,60% à 8,30%.

Ce taux, modulé en fonction du revenu fiscal (RF) et du nombre de parts, se détaille comme suit :

- *RF < à 11 018 € pour une part (+ 2 942 € par demi part supplémentaire) = 0%*
- *RF compris entre 11 018 € et 14 404 € pour une part (+ 3 846€ par demi part supplémentaire) = 3,80% + 0,50% de CRDS*
- *RF supérieur à 14 404 € = 8,30% + 0,50% de CRDS + 0,30% de Dépendance*

A ces prélèvements s'ajoute une retenue de 1,10% sur la retraite de base pour la cotisation maladie Alsace Moselle et de 1% sur la retraite complémentaire.

- Impôts 2018

Revalorisation des tranches d'imposition et des plafonds de 1,00%.

Maintien de la décote sur l'impôt brut pour le calcul de l'impôt de 2018.

La réduction d'impôt pour foyer modeste est également maintenue.

La déclaration par Internet est obligatoire si le RF 2016 est supérieur à 15 000 €.

Le règlement de l'impôt ou des acomptes, par virement ou prélèvement, est obligatoire si ceux-ci sont supérieurs à 1 000 €. Cette limite sera ramenée à 300 € en 2019.

Les dépenses liées à l'emploi de personnes à domicile donnent droit à un crédit d'impôt pour tous les contribuables.

NOUVELLES DISPOSITIONS APPLICABLES EN 2018

- Produits financiers

Depuis le 1er janvier 2018, les produits financiers sont soumis à une taxe unique au taux de 30% lors de leur encaissement. Ces taxes s'appliquent sur le montant brut perçu.

- Taxe d'habitation

Il est prévu une suppression totale de la taxe d'habitation pour 2020 pour les foyers dont le RF est inférieur à 27 000 € pour un célibataire ou 43 000 € pour un couple.

Cette suppression s'appliquera par tiers durant les années 2018, 2019 et 2020.

- Dépenses énergétiques - réduction d'impôts

Certaines dépenses, éligibles aux réductions d'impôts en 2018, verront leur taux (30% en 2017) modifié ou supprimé en 2018 en fonction de la date réelle des travaux et de la signature du devis.

- Prélèvement à la source en 2019

Prévue au 1er janvier 2018, cette nouvelle disposition fiscale a été repoussée au 1er janvier 2019.

- Revenus 2018

En principe, ces revenus seront exonérés d'impôts sauf s'ils sont exceptionnels.

Les produits financiers ont été soumis au prélèvement forfaitaire unique et ne seront plus imposés, sauf option.

En avril-mai 2019, vous devrez remplir une déclaration reprenant l'ensemble de vos revenus et indiquer vos droits à réduction ou crédit d'impôts pour l'année 2018.

L'administration fiscale procédera au remboursement de vos crédits d'impôts courant septembre 2019.

- Anciens combattants

Les anciens combattants nés en 1943, peuvent déduire ½ part supplémentaire sur leur déclaration de 2018 (revenus 2017).

La veuve âgée de 74 ans peut aussi bénéficier de cette ½ part à condition que le conjoint décédé avant les 74 ans remplisse les conditions.

Le Président remercie Jean-Louis BANNIER pour son intervention.

8) Présentation des dossiers FNAROPA

Le Président passe ensuite la parole à Daniel COFFINET qui, en sa qualité de Président de la Fédération des AROPA du Grand Est, propose de faire une tour d'horizon rapide sur les sujets d'actualité qui sont actuellement suivis par la Fédération Nationale.

Pour introduire son intervention, Daniel COFFINET entend rappeler les 2 objectifs majeurs que s'est fixée la FNAROPA au profit de ses adhérents, à savoir :

- l'accompagnement des adhérents tout au long de leur retraite,
- la défense de leur pouvoir d'achat.

La réalisation de ces 2 objectifs se traduit par un **accompagnement des adhérents** dans des situations particulières, par la diffusion périodiques d'informations, par une veille permanente en matière fiscale,

sociale et réglementaire ainsi que par une présence dans certaines Instances telles que le R.U. (Représentant des Usagers) et la C.D.C.A. (Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie). En matière d'information, le CHENE VERT, dans sa version modernisée et plus attrayante est diffusé à plus de 21 000 adhérents.

Le site INTERNET constitue également une source importante d'informations.

La défense du pouvoir d'achat des retraités se manifeste notamment par un développement de partenariat entraînant des prestations de service à moindre coût.

L'action des AROPA départementales est particulièrement relevée notamment en matière de maîtrise des tarifs des complémentaires santé.

L'intervenant oriente ensuite son propos sur le **financement des retraites** en évoquant successivement :

a) la répartition

- un contrat entre les générations
- un principe : les cotisations des actifs financent les pensions des retraités
- une crainte : l'incapacité pour la génération montante de pouvoir financer une population de retraités de plus en plus importante
- une peur : pour cette génération de ne pas avoir le même retour lors de son propre passage en retraite

b) la progression de l'espérance de vie

Selon les éléments fournis par l'INSEE, l'espérance de vie à 65 ans est passée de 2005 à 2015

- pour les femmes : de 21,8 ans à 23,1 ans
- pour les hommes : de 17,5 ans à 19,2 ans

c) l'importance économique du chômage

Quand on sait qu'un salarié contribue au financement des retraites à hauteur de 25% de sa rémunération brute, le retour à l'emploi d'un chômeur procure 5 000 € de cotisation annuelle sur la base d'une rémunération brute annuelle de 20 000 €.

Une baisse de 10% des chômeurs procurerait 1,5 milliards € de recettes nouvelles.

Dans la dernière partie de son intervention, M. COFFINET évoque le projet de réforme des retraites par la mise en place d'une Retraite Universelle.

Toujours fondé sur la répartition, le système qui concernerait tous les actifs, quel que soit le Régime, rendrait possible la retraite à la carte, chacun ayant connaissance à tout moment de l'importance de sa future pension.

"La mise en place de la Retraite Universelle permettrait un retour à l'équilibre financier à long terme et la sauvegarde de notre système de retraite" précise-t-il.

S'agissant enfin du taux de la CSG, la FNAROPA ne conteste pas la mesure mais demande équité et égalité entre tous les français en appliquant aux retraités :

- la suppression de la cotisation au taux de 1% sur les retraites complémentaires
- le bénéfice du crédit d'impôt sur la cotisation complémentaire santé

Pour clore son intervention, M. COFFINET rappelle l'importance des adhérents de la FNAROPA, soit au 31 décembre 2017, 32 168 en progression de 1,93% en 1 an et de 24,41% en 5 ans.

Il remercie vivement l'Assemblée pour sa grande attention.

9) Intervention de M. Arnaud COLLARDE de CERFRANCE

A la demande du Conseil d'Administration de l'Association, M. Arnaud COLLARDE, Conseil en Gestion de Patrimoine à CERFRANCE fait une excellente présentation d'un dossier toujours épineux et complexe intitulé ***"Transmettre son Patrimoine en 2018 - Quelles opportunités ?"***

La clarté de son exposé a manifestement satisfait l'ensemble de l'auditoire.

Le Président remercie vivement M. COLLARDE pour son intervention et passe au dernier point de l'ordre du jour.

10) Parole aux participants

Aucune demande de parole n'est sollicitée.

Le Président remercie tous ceux qui, de près ou de loin, contribuent à la bonne marche de l'Association.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare clos les travaux de l'Assemblée Générale ordinaire de l'année 2017.

-0-0-0-0-0-0-0-0-